

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 07/06/2016

Date d'affichage : 07/06/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mille seize et le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Marc Étienne LANSADÉ / Michel DALLARI à Jean-François FARNET

ABSENTS : Maria De Fatima FIANDINO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Après avoir décidé la clôture du budget annexe « régie des transports » par délibération n° 2015/178 en date du 21 décembre 2015 et constaté les résultats de clôture de l'exercice 2015 par délibération n° 2016/068, il convient de décider de leur affectation au budget principal.

L'excédent d'investissement s'élève à + 87 445,12 € et sera repris au compte R001 du budget principal.

L'excédent d'exploitation s'élève à + 17 050,24 € et sera repris au compte R002 du budget principal.

Vu la délibération 2015/178 en date du 21 décembre 2015 décidant la clôture du budget annexe « régie des transports » au 31 décembre 2015 ;

N° 2016/124

**REPRISE DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »
SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

CM 16/06/2016

N° 2016/124

**REPRISE DU RESULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »
SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération n° 2016/068 en date du 30 mars 2016 approuvant le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « régie des transports » ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reprendre les résultats du budget annexe « régie des transports » sur le budget principal tel qu'exposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE